





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2023-527**

**Séance publique du**

**13 décembre 2023**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20231213- lmc1255451-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2023
Date de réception : vendredi 15 décembre 2023
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : HUMANITAIRE INTERNATIONAL - SOUTIEN FINANCIER AUX VICTIMES D'ASHKELON,  
VILLE PARTENAIRE D'AIX-EN-PROVENCE**

Le 13 décembre 2023 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 07 décembre 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Elisabeth HUARD à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Philippe KLEIN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Françoise TERME à Madame Fabienne VINCENTI.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Laurence ANGELETTI, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Alain PARRA.

**Secrétaire :** Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées  
et Attractivité  
Direction Attractivité et Coopération  
Internationale

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 DÉCEMBRE 2023

-----

**Nomenclature : 9.1**

Autres domaines de compétences des communes

**RAPPORTEUR** : Madame Sophie JOISSAINS

**CO-RAPPORTEUR(S)** : Madame BILLOT Brigitte, Madame ZERKANI-RAYNAL Karima

**Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT  
INTERNATIONAL**

**OBJET** : HUMANITAIRE INTERNATIONAL - SOUTIEN FINANCIER AUX VICTIMES  
D'ASHKELON, VILLE PARTENAIRE D'AIX-EN-PROVENCE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Cinquante ans et un jour après le début de la guerre du Kippour, le samedi 7 octobre 2023, l'État d'Israël a été lâchement attaqué sur son sol par des terroristes qui ont provoqué la mort de près de 1500 personnes en quelques heures.

Cette hécatombe sans précédents a été marquée par des atrocités d'une barbarie innommable commises sur des civils sans défense.

Un véritable déferlement de haine et de cruauté envers la population, condamné avec la plus grande fermeté par la Ville d'Aix-en-Provence.

Il ne peut y avoir aucune ambiguïté à ce sujet. Les actes de terreur perpétrés contre les civils sont injustifiables et inacceptables.

Lors de ces attaques, des communes entières ont été dévastées tout autour de la Bande de Gaza.

Parmi celles-ci, se trouve notre ville jumelle d'Ashkelon, située à moins de 10 kilomètres au nord du territoire palestinien. Aix-en-Provence entretient des relations d'amitié depuis près de 30 ans avec cette cité qui accueille de nombreux rescapés de la Shoah.

Depuis les attaques du 7 octobre dernier, la vie a quitté Ashkelon. De nombreux magasins sont fermés et les rues sont presque désertes. La peur de nouvelles exactions a pris le dessus et il faudra du temps à Ashkelon pour se relever.

Dans ces circonstances dramatiques, la Ville d'Aix-en-Provence souhaite témoigner de sa solidarité à Ashkelon, ville partenaire depuis 1994, et assurer de son soutien indéfectible dans les défis auxquels les civils et les citoyens sont confrontés.

Pour cela, nous décidons de soutenir l'association WISO France, qui œuvre depuis 1920 pour le bien-être des habitants d'Israël. Cette association apolitique et areligieuse est devenue la principale organisation de soins et d'éducation pour la petite enfance israélienne et elle a conduit des réalisations notables, notamment la gestion de la crèche de l'hôpital Barzilaï à Ashkelon.

En octroyant une participation exceptionnelle d'un montant de 10 000 € versée à WISO France, la Ville d'Aix-en-Provence apportera son soutien au centre « Beit Tzipora », un centre accueillant chaque jour 300 élèves âgés de 6 à 16 ans et, implanté à Ashkelon. Des bons d'achats alimentaires seront délivrés, des ateliers pour renforcer la résilience et pour soigner leurs traumatismes seront mis en place.

En cohérence avec nos valeurs de préservation de la vie et d'investissement dans l'avenir des générations, nous croyons que cet engagement envers WISO France nous permettra de soutenir de manière significative les femmes et enfants en difficulté à Ashkelon.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** le versement d'une participation exceptionnelle d'un montant de 10 000 € (dix mille euros) à WISO France ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer l'ensemble des documents afférents.

Présents et représentés	: 52
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

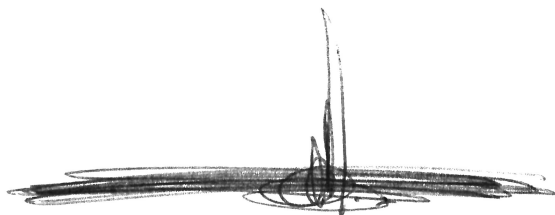
N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire  
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,  
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15 décembre 2023  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le

